



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30
à la salle paroissiale d'Onnens

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2022**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 89.0% à 87.0% pour les années 2023 et 2024**
4. **Budgets 2023**
 - 4.1. **Présentation du budget du compte de résultats**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 4.2. **Bâtiment administratif : changement de l'éclairage**
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. **Ecole Caméléon : changement de l'éclairage**
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. **Terrain de football de Lentigny : changement de l'éclairage**
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.5. **Adduction d'eau potable : conduite quartier de la Briqueterie à Lentigny**
 - 4.5.1. Rapport de la commission financière
 - 4.5.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.6. **Adduction d'eau potable : conduite Lentigny - Corserey**
 - 4.6.1. Rapport de la commission financière
 - 4.6.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.7. **Adduction d'eau potable : conduite en Chenaux et borne hydrante Lovens**
 - 4.7.1. Rapport de la commission financière
 - 4.7.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.8. **Budgets du compte de résultats et du compte des investissements**
 - 4.8.1. Rapport de la commission financière
 - 4.8.2. Vote final des budgets des comptes de résultats et d'investissements

5. Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux :
approbation (disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

6. Règlement communal des cimetières de Lentigny et d'Onnens :
approbation (disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

7. Election de l'organe de contrôle

8. Divers

Le Conseil communal